



La Présidente

La Ministre

Paris, le 02 JUIL. 2025

à Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie,
Madame et Messieurs les vice-recteurs,
Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services de l'éducation nationale,
Monsieur le chef du service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon,
Madame la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Objet : Parlement des enfants 2025-2026

Madame, Monsieur,

Organisé conjointement par l'Assemblée nationale et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis 1994, le Parlement des enfants permet à des élèves de CM2 et, depuis la rentrée 2023, de 6^e, de participer à un exercice démocratique original et d'une grande valeur pédagogique, en travaillant avec leurs enseignants à l'élaboration d'une proposition de loi sur un thème de société.

La 29^e édition du Parlement des Enfants se déroulera pendant l'année scolaire 2025-2026. Le thème de cette édition sera « *La protection des mineurs contre les dangers des réseaux sociaux* ».

Il appartient aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale de choisir, parmi les classes volontaires de l'enseignement public et privé sous contrat, la classe de CM2 et la classe de 6^e qui participeront au concours dans chacune des 577 circonscriptions représentées par un député à l'Assemblée nationale, en privilégiant, dans la mesure du possible, les établissements n'ayant pas participé à la précédente édition du Parlement des enfants.

Les classes sélectionnées auront quelques mois pour travailler sur des propositions qui seront examinées au niveau académique. Les deux propositions de loi, une de CM2, une de 6^e, qui seront sélectionnées par chaque jury académique seront ensuite transmises au jury national du Parlement des enfants, qui sélectionnera les propositions finalistes.

Les propositions finalistes seront enfin soumises au vote électronique de l'ensemble des classes participantes, qui désigneront les deux classes lauréates du Parlement des enfants 2025-2026.

Les classes finalistes seront invitées en fin d'année scolaire à l'Assemblée nationale pour une journée immersive à l'occasion de laquelle seront proclamés les résultats du scrutin.

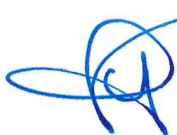
Il revient aux inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré et aux référents académiques « mémoire et citoyenneté » d'assurer l'information nécessaire sur l'existence de ce concours et sur les modalités de participation auprès de l'ensemble des enseignants de CM2 et de 6^e. En concertation avec les députés, et à l'écoute de leurs suggestions, ils veilleront à ce que chaque circonscription soit représentée. Nous appelons également votre attention sur l'intérêt que représente, en cours d'année, un échange entre les élèves et leur député.

Vous trouverez ci-joint le calendrier récapitulatif du concours pour l'année 2025-2026. Afin que les élèves et les enseignants aient du temps pour travailler sur leur proposition de loi, nous vous prions de bien vouloir informer les classes sélectionnées dès la date limite des inscriptions passée. Nous vous remercions de bien vouloir veiller au respect des délais de l'ensemble des séquences de ce calendrier.

D'autres informations relatives à ce concours, ainsi que le règlement détaillé, sont disponibles sur <https://eduscol.education.fr/3310/le-parlement-des-enfants> et sur le site officiel : <https://www.parlementdesenfants.fr>.

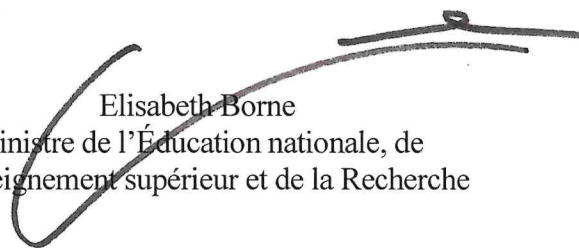
Nous savons pouvoir compter sur votre impulsion et votre engagement, indispensables à la réussite de cette nouvelle édition du Parlement des enfants.

Captant sur vous !



Yaël Braun-Pivet
Présidente de l'Assemblée nationale

*Merci par avance
pour votre mobilisation.*



Elisabeth Borne
Ministre de l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la Recherche